

ELECTRICITÉ

Module indépendant Travaux sous Tension en Basse Tension sur les Ouvrages - BAT

BATTERIES (BAT)

PUBLIÉ LE 26/09/2024 – MIS À JOUR LE 30/01/2025



Secteur(s)

Bâtiment, Travaux Publics

Public visé

Personnel d'exécution

Durée

21 heures, soit 3 jours

Recyclage des compétences

Oui

Environnement de travail

Chantier
Chantier électrique basse et très basse tension

Opération(s) effectuée(s)

Maintenance / Installation / Dépôt d'installation électrique

Formation

Objectifs de formation : Acquérir les compétences nécessaires pour préparer et réaliser, dans les règles de l'art et en toute sécurité, des activités spécifiques sous tension sur des batteries et leurs liaisons.

Contenu :

La formation devra comporter a minima :

- un apport théorique sur la réglementation : UTE C18-510-1, CET BT, Fiches Techniques,...
- un apport théorique traitant de l'identification et de l'accès aux ouvrages (exigences du chef d'établissement) .
- un apport théorique traitant des risques spécifiques aux ouvrages « Batterie » et des moyens de s'en prémunir (chimique, électrostatique, explosion) ;
- la préparation et la réalisation des exercices pratiques suivants :
 - brossage, nettoyage des bornes et des corps de batteries ;
 - connexion et déconnexion d'une batterie reliée à un moyen de coupure existant ;
 - remplacement d'un ou plusieurs éléments de batteries ;
 - connexion et déconnexion d'une batterie sans moyen de coupure préexistant.

Déroulé de la formation

Détail sur la durée de la formation : 21 heures, soit 3 jours.

Existence d'un test à l'issue de la formation :Non.

Reconnaissance de la formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ?Appréciation d'aptitude aux Travaux Sous Tension.

Recyclage des compétences

Fréquence du recyclage : 3 ans.

Détails sur la durée du recyclage :Le recyclage est recommandé par la norme NF C 18-510 des 3 ans.

Textes de référence

- Décret n°82-167 du 16 février 1982 relatif aux mesures particulières destinées à assurer la sécurité des travailleurs contre les dangers d'origine électrique lors des travaux de construction, d'exploitation et d'entretien des ouvrages de distribution d'énergie électrique

L'employeur doit s'assurer que le personnel concerné, grâce à une formation spéciale, théorique et pratique, a une connaissance approfondie, aussi bien des précautions à prendre pour éviter les dangers de l'électricité que des méthodes de travail à mettre en œuvre pour exécuter de tels travaux.

- Arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux normes définissant les modalités recommandées pour l'exécution des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ou pour l'exécution d'opérations non électriques dans l'environnement d'ouvrages et d'installations électriques sous tension aériens et souterrains - Prévention du risque électrique
- Cours de formation du comité TST
- Comité des TST

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)?**
Etablissement ou organisme agréé par le Comité des Travaux Sous Tension.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/module-independant-travaux-sous-tension-en-basse-tension-sur-les-ouvrages-bat/>